Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Suite suspension de permis

Par NicoBattou

Bonjour,

J'ai eu une suspension de permis de 3 mois il y a presque 2 mois pour vitesse entre 40 et 50 (170 km/h retenu). Le gendarme sur place m'avait indiqué que je recevrai la contravention chez moi et une perte de 4 points. A ce jour je n'ai toujours rien reçu, j'imagine donc qu'il y aura un passage devant le tribunal de police ?

Ma question est la suivante : est-ce possible encore de recevoir une simple contravention qui clôt le dossier ? Et est-ce possible qu'au bout des 3 mois je n'ai toujours pas de nouvelles ? Sachant que j'ai déjà le CERFA du médecin

Merci, bonne journée

Par Suisse1291

Bonjour,

Si vous n'avez aucune nouvelle et si votre carte grise est bien à votre adresse (votre nom et prénom figurent bien sur votre boîte aux lettres) c'est que les gendarmes ont opté pour le cas A : comparution au tribunal.